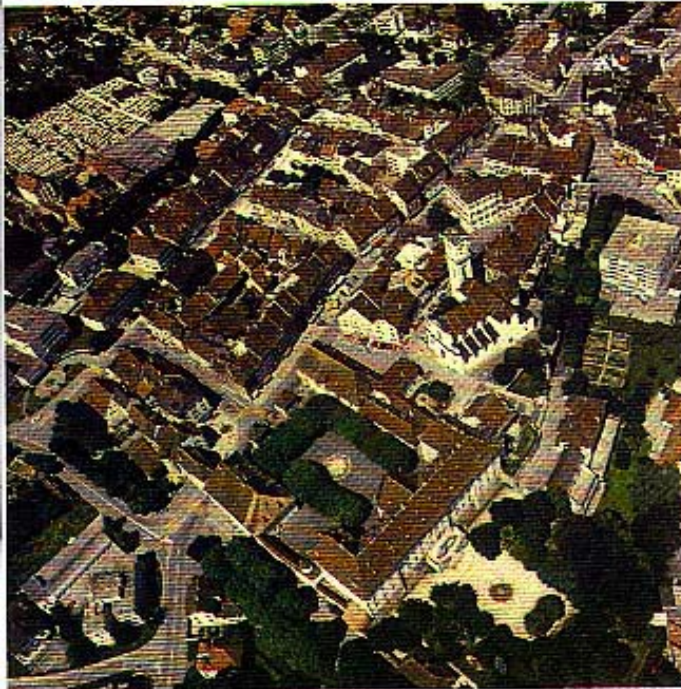


# Réaménagement de la Vieille Ville de Delémont

Redynamiser les activités  
et accroître l'attractivité des espaces publics

*Le 31 octobre 1997, le Groupe-conseil romand pour la modération de la circulation (GCR) organisait une journée d'études dans le Canton du Jura dont le thème était celui de la «Traversée des petites et moyennes localités». A cette occasion, les enjeux et les perspectives de revitalisation du centre urbain de Delémont avaient été évoquées dans le cadre de la mise en œuvre des résultats de deux concours d'idées en urbanisme consacrés à la Vieille Ville et à la place de la Gare.*



Vue d'ensemble de la Vieille Ville.

**E**n juin 1999, le corps électoral de Delémont a accépté une demande de crédit de près de 5,5 millions qui permettra de concrétiser la première étape du réaménagement de la Vieille Ville par la réalisation du projet «Danse sur le Doux».

Ce projet, qui s'inscrit parfaitement dans les lignes directrices du nouveau plan d'aménagement local (dont la révision s'est terminée en 1997) vise notamment la suppression du trafic de transit, la réduction des places de stationnement à l'intérieur de la Vieille Ville, l'aménagement d'espaces publics réservés aux activités commerciales et aux piétons ainsi que la mise en place d'une nouvelle zone piétonne. Un programme ambitieux qui verra le jour en 2001!

## Origines et enjeux du projet «Danse sur la Doux»

En 1991, un groupe de réflexion composé de représentants des partis politiques et des commerçants de Delémont déposait une motion destinée à susciter une analyse sur les mesures à prendre afin de

redynamiser la Vieille Ville et d'accroître son attractivité.

En 1992, la commission spéciale, mise sur pied suite à la motion, rendait le rapport «S.O.S. Vieille Ville» et proposait notamment

- de dévier le trafic de transit, par des mesures d'aménagement permettant d'améliorer la fluidité des circulations sur les rues contournant la Vieille Ville;
- de créer des places de parc à l'extérieur de la Vieille Ville;
- de réduire le nombre de places de stationnement à l'intérieur de la Vieille Ville, afin de diminuer les nuisances, améliorer la qualité de vie des habitants, des clients et des visiteurs et créer des places d'agrément permettant aux commerçants de valoriser leurs produits;
- de créer enfin une véritable zone piétonne.

En 1997, un concours d'idées en urbanisme était lancé dans le but de concrétiser les idées et les propositions définies ci-dessus.

Un jury, composé de professionnels compétents (architectes,



Etat actuel de la rue du 23-juin.

tes, urbanistes, ingénieurs et historiens) a examiné les quinze projets rendus et a attribué le 1<sup>er</sup> prix au projet «Danse sur la Doux» (auteurs:

avril 1998, a permis, d'une part, de consolider le projet et, d'autre part, d'apporter les adaptations souhaitées par la majorité des groupes d'intérêts



Perspective de la future rue du 23-juin.

RWB Porrentruy avec la collaboration des bureaux Métron et Grolimond & Pétemann).

#### Procédure d'information et de participation

En août 1997, l'exécutif de la ville de Delémont a nommé la commission spéciale «Vieille Ville - rue du 23-Juin» chargée de mettre au point le projet d'exécution.

Afin d'assurer une information et une participation optimales des habitants et des commerçants notamment, cinq membres issus des groupes d'intérêts concernés ont ainsi été associés étroitement à l'élaboration du projet.

La consultation, lancée en

et des personnes qui se sont exprimés.

La synthèse des réponses reçues a permis de constater, d'une part, que le projet «Danse sur la Doux» était soutenu par la majeure partie des milieux intéressés (partis politiques, groupes d'intérêts) et, d'autre part, que des mesures plus souples étaient souhaitées dans les domaines des circulations et du stationnement.

#### Signature d'un protocole d'accord avec les commerçants

L'Union des commerçants de Delémont, le Groupement des Commerçants de la Vieille Ville, l'Association Vieille Ville

et la Société d'embellissement et de développement ont signé, en novembre 1998, un protocole d'accord à l'issue de négociations qui ont porté essentiellement sur les questions relatives aux circulations et au stationnement.

Les amendements apportés au projet «Danse sur la Doux» concernaient notamment l'amélioration de la fluidité des circulations sur les rues entourant la Vieille Ville et la création de 84 nouvelles places de stationnement supplémentaires, sur le pourtour de la Vieille Ville.

Suite au dépôt public du dossier et aux séances de conciliation tenues avec les personnes concernées, seules trois oppositions ont été maintenues qui ne contestent toutefois pas les principes fondamentaux du projet.

Ce résultat confirme le succès rencontré par une procédure d'information et de participation particulièrement efficace.

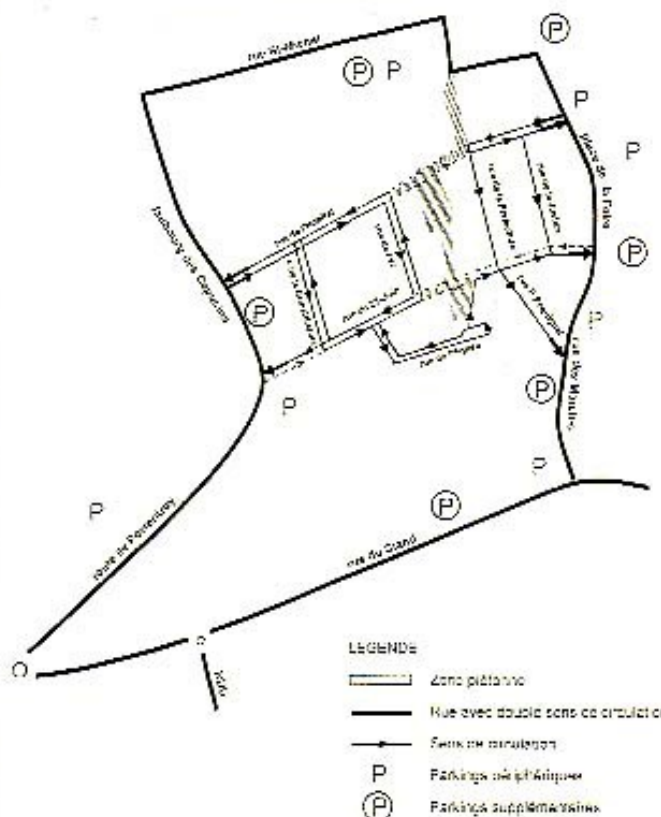
#### Système de circulation facilement identifiable et accessibilité garantie en zone piétonne

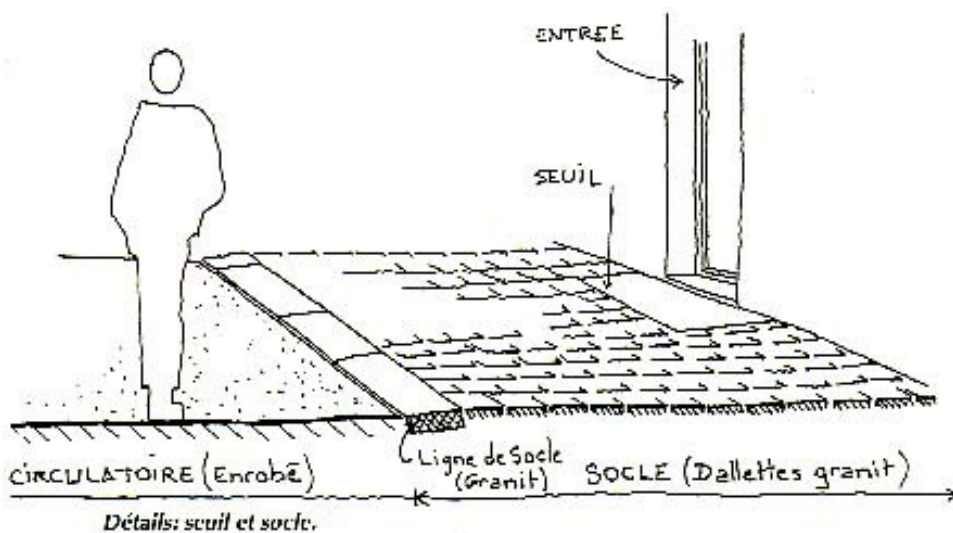
Le système de circulation mis au point permet de créer une zone piétonne au «cœur» de la Vieille Ville.

Les entrées en Vieille Ville se font principalement par la rue de l'Hôpital alors que les sorties peuvent se faire par les issues actuelles.

A l'intérieur de la zone piétonne, les circulations automobiles restent possibles pour tous les usagers qui en ont besoin, à savoir: les livreurs de vant accéder aux commerces et aux établissements publics,

#### Schéma des circulations et du stationnement.





les habitants et les clients de vant charger ou décharger des objets lourds ou encombrants, les taxis transportant des personnes à mobilité réduite et les transports publics.

#### Capacités de stationnement actuelles augmentées de plus de 50%

Le concept de stationnement proposé permet d'atteindre deux objectifs: d'une part, améliorer l'offre de stationnement actuelle et, d'autre part, accroître les capacités des places de stationnement afin d'augmenter le nombre de clients et de visiteurs qui viennent quotidiennement en Vieille Ville, grâce à l'amélioration du taux de rotation des véhicules.

Les principes de stationnement retenus permettront d'améliorer l'accessibilité en Vieille Ville, grâce à la suppression des «voitures ventouses»: les calculs et les enquêtes effectués laissent apparaître que le nombre potentiel de clients et de visiteurs qui pourront stationner quotidiennement en Vieille Ville passera de 2500 à 3900 véhicules, soit un accroissement de plus de 50%.

#### Aménagement des espaces publics respectueux du cadre historique

Les revêtements des rues du 23-Juin, de la Constituante et de la Préfecture sont en très

mauvais état. Au cours des dernières années, des colmatages ponctuels ont été effectués, à l'aide de bitume, afin de faire face rapidement aux déprédations les plus graves.

L'état des infrastructures souterraines est également très mauvais, voire catastrophique et dangereux à certains endroits.

Les principes généraux de réfection des surfaces du projet «Danse sur la Doux» sont les suivants:

- mise en valeur, réfection et aménagement des seuils d'entrée des bâtiments, à l'aide des matériaux existants (pierre calcaire) ou sous forme de plaques en pierre naturelle de granite (couleur calcaire);

- aménagement, le long des façades, de socles continus constitués de dalles en pierre naturelle de granite;

- couverture de la chaussée et du reste des surfaces à l'aide de bitume, matériau économique, pratique du point de vue des déplacements et peu bruyant;

- remplacement complet de l'éclairage public actuel composé de luminaires suspendus par un système composé de candélabres et de potences en façades.

La rue de la Préfecture intègre, côté est, un canal qui permet de restituer l'ancien écoulement d'eau du trop-plein de la source de la Doux et qui donne un cachet particulière-

ment plaisant à l'axe principal nord-sud de la Vieille Ville.

#### Quelques enseignements utiles ...

Le consensus qui s'est dégagé autour du projet «Danse sur la Doux» est le résultat de plusieurs facteurs qui ont joué un rôle déterminant en faveur d'une acceptation du projet par tous les groupes d'intérêt concernés (commerçants, habitants, partis politiques, associations, etc.). Parmi ces facteurs, il faut retenir notamment:

- le concours d'idées en urbanisme, qui a permis, d'une part, de clarifier les objectifs de la politique à mener pour redynamiser la Vieille Ville et, d'autre part, de préciser les buts à suivre en vue de l'exécution du projet (recommandations du jury);
- la qualité du projet «Danse sur la Doux» auquel a été attribué le 1<sup>er</sup> prix;
- l'intégration de tous les milieux concernés au sein de la commission spéciale chargée de réaliser le projet d'exécution;
- la mise en place d'une stratégie d'information, de consultation et de participation particulièrement efficace qui a débouché sur la signature d'un protocole d'accord avant publication du projet.

**Hubert Jaquier,**  
urbaniste communal

Ancienne rue de la Préfecture: canal de la Doux.

